Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260422-DEL_2026_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHASNÉ SUR ILLET

Séance du 22 avril 2026

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	19
Présents :	18
Votants :	18

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à 20h00.
Le Conseil Municipal de la commune de CHASNÉ SUR ILLET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bertrand BONENFANT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

Étaient présents : Bertrand Bonenfant (A quitté la séance et ne participe pas au vote), Nathalie Heuze-Michel, Jean-Yves Carré, Bernard Fontaine, Mathilde Joulain, Francis Pichon, Géraldine Seguin, Yann Lechavalier, Sophie Fortunati, Aurélie Tual, Bruno Folliet, Océane Lanoe, Luc Charpentier, Eric Levenez, Cathy Lozachmeur, Jonathan Humo, Emilie Housseau

Absents excusés : Aurore Legrain (pouvoir à Aurélie Tual), Philippe Dinard (pouvoir à Nathalie Heuzé-Michel)

Secrétaire de séance : Géraldine Seguin

Délibération n°2026-15 : Approbation Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et suivants et L.2121-31,

Vu le Compte Financier Unique 2025 présenté par le Maire,

Vu la note de synthèse et le rapport de présentation annexés à la présente délibération,

Considérant que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires réalisées au cours de l'exercice 2025,

Considérant que ces opérations ont été conduites sous la responsabilité de l'équipe municipale en place durant cet exercice,

Considérant que l'approbation du Compte Financier Unique constitue un acte de validation comptable et financière permettant de constater les résultats de l'exercice,

Considérant que cette approbation a pour objet de figer une photographie de la situation financière de la commune à la clôture de l'exercice 2025,

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213500671-20260422-DEL_2026_15-DE

Après délibération, le Conseil Municipal, par 18 voix pour (Monsieur le Maire quitte la séance et ne prend pas part au vote) :

- Approuve le compte financier unique (CFU) suivant :

Commune	Fonctionnement	**Commune**	Investissement
Dépenses	1 540 811,49 €	Dépenses	1 580 110,22 €
Recettes	2 037 843, 35 €	Recettes	1 395 976,81 €
Excédent	497 031,86 €	Déficit	- 184 133,41 €

Fait et délibéré à Chasné sur Illet,
Le 22 avril 2026
Le Maire, Bertrand BONENFANT

MAIRIE DE CHASNÉ SUR ILLET
35250